



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026 A LIEVIN

PRESENTS : Brahim BESBAS, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Paul PESIN, Éric PICOT

EXCUSES : Belkacem ABDELHAK, Christophe CHAPRON, Antonio DOS SANTOS, Anthony HERBAUT

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE, Franck CARON

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2026-2027 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS AC	U18 R2	NDONGO Franck	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Franck NDONGO s'engage à suivre le DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la

						<p>certification du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
ANSTAING CHERENG EC	Seniors R3	ACCURSI Thomas	DF Coach Seniors	BMF DF Coach Seniors	<p>Monsieur Maxime KOZLOWSKI a écopé d'une suspension ferme de 8 matches à compter du 21/09/2026. Le club le remplace par Monsieur Thomas ACCURSI, titulaire du DF Coach Seniors et d'une licence éducateur fédéral le temps de sa suspension.</p>	<p>La commission rappelle au club qu'en cas de suspension pour une durée de 6 matches ou de 2 mois minimum de l'éducateur principal d'une équipe à obligation, ce dernier doit être remplacé par un éducateur titulaire d'un Titre à Finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis pour la compétition visée et d'une licence d'éducateur ou d'entraîneur correspondante. Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la commission peut appliquer les sanctions encourues.</p> <p>La commission valide le remplacement de Monsieur Maxime KOZLOWSKI par Monsieur Thomas ACCURSI le temps de sa suspension.</p>
ARRAS FA	Seniors R1	STRZYZEWSKI Julien	BEF	BEF	La Licence technique régionale sous contrat de Monsieur Julien STRZYZEWSKI a été validée.	Situation régularisée
AVION CS	Seniors R3	MOURABIT Rachid	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	La Licence technique régionale de Monsieur Rachid MOURABIT a été validée.	Situation régularisée
AVION CS	U18 R2	WIART Quentin	CFI U6-U9 certifié	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Qution WIART a abandonné sa formation DF Coach	La commission rappelle que :

					Jeunes en date du 19/10/2026. Ce dernier ne peut plus encadrer l'équipe U18 R2 du club.	<p>Le club doit régulariser la situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 19/10/2026, date de démission de l'entraîneur.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.</p>
BARLIN FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MOERKERKE Donovan	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Donovan MOERKERKE s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
BERCK AS	U15 R2	DUCHAUSSOY Christophe	BE2	CFI U14-U19 certifié	La Commission d'Appel a confirmé la décision du 26/08/2026. Le club a désigné Monsieur THOMAS BISCARAS, titulaire du BMF et d'une licence technique	La commission valide le remplacement de Monsieur Christophe DUCHAUSSOY par Monsieur Thomas BISCARAS.

					régionale, éducateur principal de l'équipe.	
BEUVRY US	Seniors Féminines Interdistrict niveau 1	BESSARD Mélanie	Aucun	CFI seniors certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI Seniors.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle.</p> <p>A ce jour, 3 rencontres officielles se sont déroulées les 13/09, 27/09 et 11/10/2026.</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
BEUVRY US	U18 féminines R2	LECOCQ Johan	CFI U6/U9 certifié CFI U10/U13 certifié	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 7 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 12/09, 19/09, 26/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 280 € et le met en demeure de régulariser la</p>

						situation dans les meilleurs délais.
CAMBRAI AC	Seniors R1	JACMIN David	BEFF	BEF	A la suite de la démission de Monsieur Rodolphe DELCOURT en date du 08/09/2026, le club l'a remplacé par Monsieur David JACQMIN, titulaire du BEFF, en date du 26/09. Le club est en attente de la validation du recyclage BEFF de David JACQMIN par la FFF pour effectuer la demande de sa licence technique nationale sous contrat.	En attente de la décision de la FFF.
CAMBRAI AC	U17 R2	DOISE Frédéric	BMF	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Frédéric DOISE, titulaire du BMF et d'une licence technique régionale, remplace Monsieur David DILIBERTO à compter du 14/10/2026.	Situation régularisée
CAMPHIN EN PEVELE ECF	U18 R2	BONNEL Maëlle	BMF	CFI U14-U19 certifié	Madame Maelle BONNEL, titulaire du BMF et d'une licence technique régionale, remplace Monsieur Gabriel CHANTEMARGUE à compter du 19/10/2026.	Situation régularisée
CHAMBLY OISE FC	U18 Féminines R2	BENAKSAS Icham	CFI U10-U13 certifié	CFI U14-U19 certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CHAUNY US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DUFLOT Sacha	CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Sacha DUFLOT s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les

						<p>calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
CHOISY AU BAC US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	TREHOREL Mathis	CFI Seniors CFI U14-U19 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Mathis TREHOREL s'engage à suivre la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
COMPIEGNE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	SAADI Soulaymane	CFI Futsal certifié	CFI Futsal certifié	A ce jour, la demande de licence éducateur fédéral de Monsieur Soulaymane SAADI n'a pas été effectuée par le club. Celui-ci ne détient qu'une licence dirigeant.	<p>La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d'amende par match joué en situation d'infraction rétroactifs à</p>

						<p>compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
COUDEKERQUE USF	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	BEZEGHER Jordan	CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Jordan BEZEGHER s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
COURCELLES US	Seniors R2	BOUMAARAF Mohamed	BEF	BEF	Le club a mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed BOUMAARAF en date du 20/10/2026.	<p>La commission rappelle que :</p> <p>Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 20/10/2026, date de séparation de l'entraîneur.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 85 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière.</p>

						Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.
CROIX FIC	U18 féminines R2	KINDANGU KIAMONA Valance	CFI U6/U9 certifié	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 06/09, 12/09, 19/09, 26/09 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
CROIX FIC	U15 féminines R2	FARIA José Filipe	CFI U6/U9 certifié CFI U10/U13 certifié	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 26/09, 03/10, 10/10 et</p>

						14/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.
CROUY CUFFIES F	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	CHARPENTIER Jérôme	Aucun	CFI Seniors certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI seniors cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CYSOING WB EAC	Seniors R3	BADAQUI Slimane	BMF	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Slimane BADAQUI, titulaire du BMF et d'une licence technique régionale, remplace Monsieur Francis KOMBO à compter du 02/10/2026.	Situation régularisée
ENT BOUSSOIS-ASSEVENT	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	EBERHARDT Michael	CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	La demande de dérogation est incomplète. Monsieur Michael EBERHARDT s'est engagé par écrit à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison, cependant le club n'a pas complété et transmis le document type de demande de dérogation.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
ENT CHAUNY – 3 CHATEAU	U15 féminines R2	BERTRAND Grégory	Aucun	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 19/09, 26/09, 03/10 et 10/10/2026. Par</p>

						conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.
ENT DAINVILLE ANZIN	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	GRENIER Olivier	CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Olivier GRENIER remplace Monsieur Eric TURPIN à compter du 10/10/2026. Monsieur Olivier GRENIER s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
ENT NOGENT LAIGNEVILLE	U15 féminines R2	MANGARA Mamba	Aucun	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p>

						<p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 26/09, 04/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
ENT RESSONS LASSIGNY	U15 féminines R2	PRAQUIN Marie	Aucun	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 19/09, 26/09, 03/10 et 10/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
ERQUINGHEM LYS CS	U15 féminines R2	LAMBIN Sabrina	CFI U14/U19	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de</p>

						<p>non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 19/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
ETAPLES AS	U17 R2	ETIENNE Jean-Loup	BE2	CFI U14/U19 certifié	La demande de licence technique régionale de Monsieur Jean-Loup ETIENNE est en cours.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
GENECH ES	Seniors Féminines Interdistrict niveau 1	HENNIN Rémi	Aucun	CFI seniors certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI Seniors.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle.</p> <p>A ce jour, 3 rencontres officielles se sont déroulées les 13/09, 27/09 et 11/10/2026.</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
GRAVELINES US	Seniors R1	BOUTOILLE Djezon	BEF	BEF	<p>La carte professionnelle de Monsieur Djezon BOUTOILLE a été validée par l'Etat.</p> <p>Sa licence technique régionale sous contrat a été validée.</p>	Situation régularisée
GROUPEMENT FEMININ BCV - LAON	U15 féminines R2	JAUQUET Arnaud	Aucun	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème}</p>

					L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 12/09, 19/09, 26/09, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
GROUPEMENT ITANCOURT GAUCHY FÉMININES	U18 Féminines R1	CLARY Michel	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié CFF3	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Michel CLARY, titulaire du CFF3, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
HAUTMONT FC	Seniors R2	LAMACQ	CFI Futsal	CFI Futsal	La demande de licence animateur	La Commission demande au club de régulariser la

	Futsal	Donovan	U18/seniors	certifié	de Monsieur Donovan LAMACQ est en cours. A ce jour, celui-ci détient une licence dirigeant.	<p>situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d’infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d’amende par match joué en situation d’infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
HENIN BEAUMONT FCF	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	EVARD Régis	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Régis EVARD s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L’éducateur doit entraîner l’équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L’éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l’Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu’en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d’infraction</p>
HENIN BEAUMONT FCF	U18 Féminines R1	DAOUD Brahim Medhi	DF Coach Seniors CFI U14-U19 certifié CFF3	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Brahim Mehdi DAOUD, titulaire du CFF3, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p>

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
HESDIN O	U18 R2	PONCHANT Kilian	AUCUN	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Kilian PONCHANT n'est plus en mesure d'assurer l'encadrement de l'équipe U18 R2 à compter du 30/09/2026.	<p>La commission rappelle que :</p> <p>Le club doit régulariser la situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 30/09/2026, date de démission de l'entraîneur.</p> <p>Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.</p>
LAON US	Seniors R3	VASSEUR Damien	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Damien VASSEUR, titulaire du BMF et d'une licence technique régionale, remplace Monsieur Gwenael WAIRY à compter du 23/09/2026.	Situation régularisée

LEERS OS	Seniors Féminines Interdistrict niveau 1	ANGELINO Jorge	CFI Futsal U13/U15	CFI seniors certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI Seniors.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle.</p> <p>A ce jour, 3 rencontres officielles se sont déroulées les 13/09, 20/09 et 04/10/2026.</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
LILLE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BEN MOUSSA Morad	BEF CFI Futsal U13/U15 CFI Futsal U18/Seniors	CFI Futsal certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	<p>La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d'amende par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
LILLE MOULINS CARREL US	U15 féminines R2	MESLEM Farida	BMF	CFI U14/U19 certifié	L'éducatrice ne détient pas de licence technique régionale car elle est en infraction avec le recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par</p>

						<p>match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 12/09, 26/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
LILLERS FC	U15 féminines R2	FLORIN Pauline	CFI U6/U9 certifié	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 26/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
MARCQ EN BAROEUL O	U15 Féminines R2	BONDU Gaëlle	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	<p>Madame Gaelle BONDU est en cours de formation BMF apprentissage 26-27.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

						<p>Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du BMF apprentissage cette saison.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
MARLY USM	U14 Ligue	GOUILLARD Louis	BMF	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Louis GOUILLARD, titulaire du BMF, remplace Monsieur Etienne DELL'OGGIO à compter du 10/10/2026. La demande de licence technique régionale est en cours.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
MONS FC	Seniors R2 Futsal	SAAD EL MASRI Wissam	CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié		<p>La commission rappelle au club que Monsieur Wissam SAAD EL MASRI doit suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI FUTSAL avant le 31/12/2026.</p> <p>Le club doit également effectuer la demande de licence animateur avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d'amende par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p>
MONTATAIRE US	Seniors R1 Futsal	KENOUZE Hassan	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Hassan KENOUZE s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	<p>Dérrogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
NOEUX LES MINES US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	BRED Alain	CFI U14-U19 certifié CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Alain BRED s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
NOEUX LES MINES US	U18 Féminines	POUPELIER Samuel	AUCUN	CFI U14-U19 certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur	La commission réexaminera le dossier lors de sa

	R2				s'est engagé par écrit à suivre la formation du CFI U14/U19 cette saison, mais doit également s'engager par écrit à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.	prochaine réunion.
NOYELLES SOUS LENS US	Seniors Féminines R2	DWORZYNSKI Denis	CFI U6/U9 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle.</p> <p>Depuis le début de la saison, 6 rencontres officielles se sont déroulées les 13/09, 20/09, 27/09, 04/10, 11/10 et 18/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 360 € et du retrait d'1 point au championnat pour la rencontre du 11/10/2026.</p> <p>La commission met en demeure le club de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
NOYELLES SOUS LENS US	U18 féminines R2	GAUTAUD Mickael	CFI U10/U13 certifié CFI Seniors certifié	CFI U14/U19 certifié	A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de</p>

						<p>non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 7 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 13/09, 19/09, 26/09, 03/10, 11/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 280 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
PHALEMPIN US	Seniors Féminines Interdistrict niveau 1	CLAEYS Jérémy	CFI Seniors	CFI Seniors certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la certification CFI Seniors cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^{ème} rencontre officielle.</p> <p>Depuis le début de la saison, 6 rencontres officielles se sont déroulées les 06/09, 20/09, 27/09, 04/10, 11/10 et 18/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 360 € et du retrait d'1 point au championnat pour la rencontre du 11/10/2026.</p> <p>La commission met en demeure le club de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
SAINT AMAND FC	U15 féminines R2	GOURARI Sophia	Aucun	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à</p>

						<p>compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 4 rencontres officielles se sont déroulées les 26/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026.</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
SECLIN FC	U15 féminines R2	FLAMENT Loïc	Aucun	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 6 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 19/09, 26/09, 03/10, 10/10 et 18/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 240 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
STEENVOORDE AS	U15 féminines R2	DEBACKER David	CFI U6/U9 certifié CFI U10/U13 certifié	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle</p>

						<p>interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 05/09, 19/09, 26/09, 03/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
TOURCOING M FUTSAL	Seniors R2 Futsal	CHIEB Farid	CFI Futsal U13/U15	CFI Futsal certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.</p>	<p>La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d'amende par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
VERLINGHEM FOOT	Seniors R3	WIPLIER Rodolphe	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	<p>Monsieur Rodolphe WIPLIER a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.</p>	Situation régularisée
VERMELLES US	U15 féminines R2	HERBAUX Virginie	CFI Seniors certifié	CFI U14/U19 certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club.</p> <p>L'éducatrice doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducatrice que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5ème rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et d'une éventuelle</p>

						<p>interdiction d'accéder en fin de saison en cas de non-régularisation de la situation.</p> <p>A ce jour, 5 rencontres officielles se sont déroulées les 19/09, 26/09, 03/10, 10/10 et 17/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 200 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
VERMELLES US	U15 féminines R2	HERBAUX Virginie	CFI Seniors certifié	CFI U14/U19 certifié	<p>Madame Virginie HERBAUX a écopé d'une suspension ferme de 8 matches à compter du 21/09/2026. Le club le remplace par Monsieur Bertrand HERBAUX, titulaire du CFI Seniors certifié et d'une licence éducateur fédéral le temps de sa suspension.</p>	<p>La commission rappelle au club qu'en cas de suspension pour une durée de 6 matches ou de 2 mois minimum de l'éducateur principal d'une équipe à obligation, ce dernier doit être remplacé par un éducateur titulaire d'un Titre à Finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis pour la compétition visée et d'une licence d'éducateur ou d'entraîneur correspondante. Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la commission peut appliquer les sanctions encourues.</p> <p>La commission valide le remplacement de Madame Virginie HERBAUX par Monsieur Bertrand HERBAUX le temps de sa suspension.</p>
VIEILLE EGLISE CA	Seniors Féminines Interdistrict niveau 1	LACROIX Benoit	CFI U6/U9 certifié CFI U10/U13 certifié	CFI Seniors certifié	<p>A ce jour, aucune demande de dérogation n'a été transmise par le club. L'entraîneur doit s'engager par écrit à suivre la formation et le certification CFI Seniors cette saison.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>A compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, le club est pénalisé par une amende de 60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle.</p>

						<p>Depuis le début de la saison, 6 rencontres officielles se sont déroulées les 06/09, 13/09, 27/09, 04/10, 11/10 et 18/10/2026. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 360 € et du retrait d'1 point au championnat pour la rencontre du 11/10/2026.</p> <p>La commission met en demeure le club de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
VILLENEUVE D'ASCQ FF	Seniors Féminines R2	LECOMTE Fabrice	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	<p>Le club souhaite remplacer Madame Rabea DRIAI, qui dans la situation actuelle ne peut pas détenir de licence technique régionale, par Monsieur Fabrice LECOMTE titulaire du BEF mais en infraction avec le recyclage obligatoire tous les 3 ans.</p>	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison.</p> <p>Pour rappel, à compter de la 5^{ème} rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € d'amende par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).</p> <p>A ce jour, 3 rencontres officielles se sont déroulées les 13/09, 27/09 et 11/10/2026.</p> <p>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</p>
VILLENEUVE D'ASCQ FF	U18 Féminines R2	NOEL Nicolas	AUCUN	CFI U14-U19 certifié	<p>Monsieur Nicolas NOEL s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La</p>

						<p>commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>
VILLENEUVE D'ASCQ FF	U15 Fém R2	LAUNE Satish	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Satich LAUNE, titulaire du CFI U14/U19 certifié et d'une licence éducateur fédéral, remplace Madame Rabea DRIAI à compter du 19/10/2026.	Situation régularisée

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Prochaine CRSEE : 30 novembre 2026

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (contentieux@lfhf.fff.fr .) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

Jean-Paul DELPORTE
Secrétaire de séance



Brahim-BESBAS
Président

